









EMOVA annonce le succès de son augmentation de capital d'un montant de près de 6.6 M€



- Demande globale de 6 576 868,80 €, représentant plus de 82% de l'offre initiale
- Augmentation de capital par émission de 10 961 448 actions nouvelles au prix unitaire de 0,60 €
- Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles à compter du 4 septembre 2025

Communiqué de presse, Paris, le 2 septembre 2025 – 18h00

EMOVA GROUP, cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR0013356755- ALEMV) (la « Société »), annonce le résultat de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires qui s'est déroulée du 31 juillet au 28 août 2025 (l'« Augmentation de Capital »).

Saloua MASLAGA, Présidente du Directoire d'EMOVA GROUP, déclare :

« Nous tenons à remercier tous nos actionnaires, institutionnels ou particuliers, qui ont participé à cette augmentation de capital. Grâce à cette levée de fonds, EMOVA GROUP dispose d'un bilan renforcé qui nous permettra d'accélérer le développement de notre activité. »

Principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a fait l'objet d'une demande globale de 10 961 448 actions au prix unitaire de 0,60 € (soit 0,50 € de valeur nominale et 0,10 € de prime d'émission), soit un montant total brut de 6 576 868,80 €, représentant 82,21% du montant initial de l'Augmentation de Capital.

La demande des actionnaires de référence s'est élevée, conformément à leur engagement de souscription, à 9 999 999 actions, intégralement servie.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 856 212 actions, intégralement servie.

La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 36 569 actions, intégralement servie.

La demande d'actions dans le cadre de la souscription à titre libre s'est établie à 68 668 actions, intégralement servie.

En conséquence, l'augmentation de capital est réalisée par l'émission de 10 961 448 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») au prix de 0,60 €, soit un montant brut de 6 576 868,80 €, représentant 82,21% de l'offre initiale.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris sont prévus le 4 septembre 2025.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2024 et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0013356755).

À l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social d'EMOVA GROUP sera constitué de 20 483 584 actions, réparties de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital
EMOVA HOLDING	8 491 752	41,46%
MATIGNON INNOVATION	6 314 102	30,82%
Flottant	5 636 396	27,52%
Autocontrôle (*)	41 334	0,20%
TOTAL	20 483 584	100,00%

^(*) Position d'autocontrôle au 2 septembre 2025

Prospectus

En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), l'Augmentation de Capital n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 millions d'euros.

Prochaine publication:

Volumes d'affaire sous enseigne 3^{ème} trimestre 2024/2025

04/09/2025 à 18h

Contact investisseurs – Contact Presse

Relations presse

Nicolas DUBOIS
Directeur Marketing & Opérations transverses
Tel.: 06 33 80 85 62

n.dubois@emova-group.com

Relations investisseurs

Saloua MASLAGA, Présidente du Directoire Emova Group

Tel.: 01 80 00 20 49 ri@emova-group.com

A propos d'EMOVA GROUP.

Créé en 1965, Emova Group est le 1er réseau de vente de plantes et de fleurs au détail en France, grâce à ses quatre marques enseignes : Monceau Fleurs, Au Nom de la Rose, Happy et Cœur de Fleurs. Son modèle s'appuie à la fois, sur le développement de succursales détenues en propre, sur un réseau de franchisés entrepreneurs qu'Emova Group accompagne au quotidien dans l'approvisionnement en

fleurs, plantes et accessoires et sur une présence digitale croissante. Au 30 septembre 2024, le groupe compte 293 magasins, dont 268 en France. Emova Group est coté sur Euronext Growth (FR0013356755 - ALEMV – Reuters: ALEMV.FP 3 – Bloomberg: ALEM.PA 969500W4XYRN9R81DL52). Pour plus d'informations : http://emova-group.com Contacts : Relations Investisseurs EMOVA Group, Saloua MASLAGA, Présidente du Directoire



Pour plus d'informations : Emova-group.com

Avertissement

La Société précise qu'à sa connaissance aucun investisseur potentiel ne détient d'information privilégiée.

Le présent communiqué de presse ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.

Le présent communiqué de presse n'est en aucune manière destiné à constituer (et il n'existera pas) une offre destinée à la vente ou à la souscription, ni une annonce d'une offre prochaine destinée à la vente ou à la souscription, ni une sollicitation d'une offre d'acquérir ou de souscrire, ni une annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'acquérir ou de souscrire des titres de la Société dans, ou aux résidents, habitants ou citoyens des États-Unis, Canada, Australie, Japon, Afrique du Sud ou toute juridiction où une telle offre ou sollicitation sans enregistrement, sans exemption d'enregistrement ou sans qualification n'est pas permise selon la législation applicable de la juridiction concernée ou ne satisfait pas aux conditions requises selon la législation applicable de la juridiction concernée.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), ou de toute autre instance concernant la réglementation des titres, État ou juridiction des États-Unis. Les titres de la Société ne peuvent être directement ou indirectement offerts, vendus, revendus, transférés ou livrés aux États-Unis, sauf en vertu d'une dérogation valable aux exigences d'enregistrement imposées par le US Securities Act et conformément aux lois applicables de tout État ou juridiction des États-Unis. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Le présent communiqué de presse peut uniquement être distribué (A) en-dehors des États-Unis conformément à la Regulation S du US Securities Act (i) aux personnes au Royaume-Uni (a) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement qui rentrent dans la définition de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), ou (b) qui sont des high net worth entities au sens de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (c) auxquelles une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act de 2000) en lien avec l'émission ou la vente de tout titre de la Société ou de tout membre de son groupe peut être légalement communiquée ou amenée à être communiquée ; (ii) aux personnes dans tout autre État membre de l'Espace Économique européen qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus (Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié) ; (iii) certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels dans d'autres juridictions sélectionnées, conformément aux restrictions applicables ; et aux personnes aux États-Unis qui sont des « qualified institutional buyers », tels que définis dans et sur la base de la Rule 114A du US Securities Act ou d'une autre exemption d'enregistrement ou d'une transaction non soumise à l'enregistrement en vertu du US Securities Act.